



Commission des Psychologues



**Compte rendu de la réunion
plénière du 15 juin 2018**

.be

Présidence de l'Assemblée plénière

Présence	Fonction	Nom de Famille	Prénom		Langue
✓	Présidente	Henry	Catherine		FR
	Président suppléant	Allaert	Alexander		NL

Membres de l'Assemblée plénière

Présence	Secteur	Nom de Famille	Prénom	Association professionnelle	Mandat	Vote	Langue
----------	---------	----------------	--------	-----------------------------	--------	------	--------

MEMBRES NÉERLANDOPHONES

	Recherche	Proost	Karin	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Recherche	Verhofstadt	Lesley	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
✓	Recherche	Uzieblo	Katarzyna	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Recherche	Van Hoof	Elke	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
✓	Travail & Organisation	De Witte*	Karel	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Travail & Organisation	Schouteten	Jo	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
✓	Travail & Organisation	Van Lishout	Bie	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Travail & Organisation	Van Daele	Judith	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
	Education	Plasschaert	Lien	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Education	Ryckaert	Ilse	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
✓	Education	D'Oosterlinck	Patrick	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Education	Lietaert	Leen	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
✓	Clinique	Lowet**	Koen	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Clinique	Hilderson	Michaël	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
✓	Clinique	Van Daele	Tom	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Clinique	Delfosse	Lynn	BFP-FBP	Suppléant	x	NL

MEMBRES FRANCOPHONES

	Recherche	Fouchet	Philippe	BFP-FBP	Effectif	x	FR
✓	Recherche	Blavier	Adélaïde	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
✓	Recherche	Rozenberg	Alain	APPPSY	Effectif	x	FR
	Recherche	Widart	Frédéric	APPPSY	Suppléant	x	FR
✓	Recherche	Ucros	Claudia	UPPSY	Effectif		FR
	Recherche	Mathieu	Bernard	UPPSY	Suppléant		FR
	Travail & Organisation	Laermans	Christine	BFP-FBP	Effectif	x	FR
	Travail & Organisation	Parisse	Johan	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
	Travail & Organisation			BFP-FBP	Effectif	x	FR
	Travail & Organisation	Penxten	Jerry	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
	Travail & Organisation	Drory	Diane	APPPSY	Effectif		FR
	Travail & Organisation	Robin	Didier	APPPSY	Suppléant		FR
✓	Travail & Organisation	Hanquet	Chantal	UPPSY	Effectif		FR
	Travail & Organisation	Gontier	Alain	UPPSY	Suppléant		FR

	Education	Frenkel	Stephanie	BFP-FBP	Effectif	x	FR
✓	Education	Cassiers	Marie-Claude	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
	Education	Lenzen	Brigitte	APPPSY	Effectif	x	FR
	Education	Rauïs	Françoise	APPPSY	Suppléant	x	FR
	Education	Defossez	Philippe	UPPSY	Effectif		FR
	Education	Declercq	Violaine	UPPSY	Suppléant		FR
✓	Clinique	Chauvier	Pauline	BFP-FBP	Effectif	x	FR
	Clinique	Vassart	Quentin	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
	Clinique	Haot	Patrick	BFP-FBP	Effectif	x	FR
✓	Clinique	Gerard	Emilie	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
	Clinique	Nadeau	Chloë	BFP-FBP	Suppléant		FR
✓	Clinique	De Keuleneer	Alain	APPPSY	Effectif		FR
	Clinique	Florence	Jean	APPPSY	Suppléant		FR
	Clinique	Kestemont	Paul	UPPSY	Effectif		FR
✓	Clinique	Vermeyleen	Martine	UPPSY	Suppléant		FR

Les membres effectifs (ayant droit de vote ou consultatifs) peuvent toujours siéger à une séance plénière. Un membre suppléant ne participe que si le membre effectif ayant droit de vote ou un membre consultatif de son

association professionnelle et de son groupe linguistique ne peut siéger. Le suppléant ne peut voter que s'il remplace un membre effectif ayant droit de vote.

***Karel De Witte** a été élu en tant que **secrétaire** par l'assemblée plénière et sera dénommé comme tel dans ce rapport.

****Koen Lowet** a été élu en tant que **trésorier** par l'assemblée plénière et sera dénommé comme tel dans ce rapport.

Membres du personnel

Présence	Fonction	Nom de Famille	Prénom	Psychologue	Langue
✓	Directrice	Laloo	Julie	x	FR
✓	Collaboratrice administrative	Chiriboga	Lorena	x	FR

Le personnel n'est plus présent durant les discussions et les débats entre les membres de l'Assemblée Plénière. Ce choix a été posé afin de permettre au Directeur de donner des lignes directrices claires prises par l'Assemblée Plénière. Cependant lorsque l'Assemblée Plénière discutera, par exemple : des objectifs du service communication, un représentant sera présent. De plus, un membre du personnel assurera la retranscription du rapport.

Personnes invitées uniquement lors d'un point de l'ordre du jour

Emily Vranken (NL) et Marie-Caroline de Mûelenaere (FR) : psychologues et collaboratrices au sein du service d'étude
Jonathan Dujardin (FR) : collaborateur au sein du service communication

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Rapport de la réunion du 16/03/2018 remarques et approbation
3. Demandes d'inscriptions sur la liste
4. Enregistrements : situation actuelle
5. Budget 2018
6. Projets de recherche
7. Membres du bureau : remplacer et élire un trésorier, autres membres éventuels
8. Conseils Disciplinaïres : état des lieux
9. RGPD, Insolvabilité et Service d'étude : états des lieux
10. Etat des Lieux par rapport à la réforme de la Loi 93
11. Positionnement des associations par rapport à la proposition de remboursement du cabinet de Maggie De Block
12. Rapport annuel
13. Carte blanche
14. Propositions d'ordre du jour de la séance Plénière de septembre
15. Planning 2019 : Assemblée Plénière
16. Fin de la réunion

1. Ouverture de la réunion

La Présidente ouvre la réunion.

2. Rapport de la réunion du 16/03/2018 remarques et approbation

Aucune remarque n'a été formulée. Le rapport est approuvé.

3. Demandes d'inscription sur la liste

La Plénière doit statuer sur 42 demandes qui n'ont pas été approuvées par le secrétariat sur la base du mandat exécutif que celui-ci a reçu de l'Assemblée plénière. Le groupe de travail spécialisé pour les demandes d'inscriptions parcourt ces demandes et émet pour chacune d'entre elles un avis. Le tableau ci-dessous en donne un aperçu. Ce tableau rassemble les décisions prises par l'Assemblée plénière. La liste détaillée des dossiers a été distribuée aux membres de l'Assemblée plénière au préalable. Comme il s'agit d'informations confidentielles, elles ne sont pas divulguées. [Plus d'informations sur les critères et la procédure sur notre site internet.](#)

Nombre total	42	Approuvé	Rejeté
Dont sur la base de ...			
• Attestation belge d'équivalence à un diplôme repris dans la loi du 8 novembre 1993	4	4	0
• Agréés comme psychologue par une autorité compétente reprise dans la banque de données 'regulated professions' de l'Union Européenne	9	9	0
• Diplôme français ou allemand donnant automatiquement accès dans ce pays à l'exercice de la profession en tant que psychologue	3	3	0
• Diplôme universitaire en psychologie + preuve(s) d'au moins 1 ans équivalent temps plein d'expérience professionnelle en tant que psychologue au cours des dix dernières années	3	3	0
➤ Suite à l'approbation d'un dossier présenté lors de cette réunion, un maximum de neuf semaines de congé par an a été décidé comme référence pour les dossiers futurs à approuver.			
• Autres dossiers	23	12	11

Les personnes dont la demande a été rejetée vont recevoir une explication détaillée de leurs possibilités pour pouvoir s'inscrire sur la liste après l'Assemblée plénière. Le plus souvent, ces demandes sont approuvées après que les personnes concernées nous ont fourni des preuves additionnelles.

[Plus d'informations à ce propos sur notre site internet.](#)

4. Enregistrements : situation actuelle

Une augmentation de 4 % des inscrits sur la liste est observée comparativement à l'année dernière en juin. 96% des psychologues inscrits en 2017 ont déjà renouvelé leur enregistrement ce qui porte ce jour le nombre de psychologues à 12 742 inscrits.

Plus de 200 nouvelles demandes ont été reçues depuis la dernière séance Plénière du mois de mars soit 755 depuis le début de l'année.

5. Budget 2018

Koen Lowet, Trésorier de la Commission des Psychologues, vient présenter le bilan financier 2017 et le budget 2018.

Les résultats 2017 en grandes lignes démontrent que les coûts opérationnels 2017 ont été moins importants que prévus. L'année 2017 est donc considérée comme une bonne année financièrement parlant. La Directrice explique une partie de ces résultats en rappelant que les dépenses liées aux projets de recherche n'ont pas encore eu lieu en 2017 et que ceux-ci doivent être reportés à 2018.

Alain Rozenberg demande si dans le cadre de la future réforme de la loi de 93 et des nouveaux postes prévus une simulation financière a déjà été réalisée avec une estimation de l'impact sur la cotisation.

La Directrice propose de reprendre ce point en septembre lorsqu'elle présentera le budget 2019. On peut toutefois déjà supposer que le budget qui y sera alloué sera comparable aux autres Ordres et Instituts avec des jetons de présence dont le montant sera comparable à celui utilisé pour les Conseils Disciplinaires.

Les frais liés à l'informatique ont été plus importants que prévus à cause du maintien de l'ancienne base de données qui a nécessité beaucoup d'investissements pour pouvoir supporter les deux dernières périodes de renouvellement d'inscriptions notamment. La Directrice souligne donc l'importance et la nécessité de passer à la nouvelle base de données prochainement tout en rappelant que son coût sera amorti en plusieurs années.

Pour rappel, les résultats 2017 seront publiés dans le rapport annuel.
Les résultats 2017 sont approuvés.

Le Trésorier présente également le budget 2018.

Il souligne les points importants de dépenses comme l'agrandissement et l'aménagement des nouveaux bureaux (dédoublage de la surface), le projet d'accompagnement et les changements de fonction qui en ont découlés avec la nouvelle direction. Les premiers coûts liés aux projets de recherche sont également observés. L'ensemble de ces facteurs engendre des coûts plus importants comparativement à l'année dernière.

Tom Van Daele souligne les coûts liés aux frais postaux et suggère l'éventualité de ne plus envoyer automatiquement la carte d'inscription et le certificat mais de poser la question lors du processus d'inscription.

La préférence du mode de communication pour les envois numériques plutôt que papier peut aussi être envisagée. Par ces adaptations, Tom Van Daele estime que l'on pourrait économiser une somme importante.

Le Trésorier précise que l'avenir sera difficilement prévisible financièrement parlant compte tenu des actuelles modifications de législation avec la future réforme de la loi de 93 ou celle sur les psychologues cliniciens et l'évolution potentielle vers un Ordre. Il est donc important de pouvoir, avec les membres du Bureau, évaluer précisément chaque point de dépense. Le Trésorier précise

par ailleurs que la Commission des Psychologues n'a pas pour but d'être associée à une banque d'investissement.

Tom Van Daele reprend sa réflexion en précisant que l'économie faite sur les envois postaux n'a pas un but d'épargne, mais elle pourrait être réinvestie dans un poste à mi-temps par exemple.

La Directrice précise que cette nouvelle optique plus écologique était déjà envisagée dans la nouvelle base de données. Tom Van Daele suggère d'avantage de ne pas proposer par défaut ces envois postaux, mais bien de laisser la possibilité à ceux qui désirent réellement leurs documents de pouvoir en faire la demande.

Alain Rozenberg craint une augmentation franche de la cotisation considérant l'avenir incertain vers lequel nous nous dirigeons et souligne donc l'importance de faire attention à ce type de dépense.

Emilie Gérard s'interroge sur la possibilité d'utiliser les bureaux de la Commission pour les réunions futures afin d'épargner davantage même après d'éventuels coûts d'aménagement. Ça permettrait également de resserrer les liens avec le personnel de la Commission. Tom Van Daele soutient cette proposition mais attire l'attention sur le réel intérêt financier que cela pourrait apporter compte tenu du coût très faible des locations et des aménagements nécessaires à la Commission pour assurer notamment l'interprétation des réunions.

Tom Van Daele demande par ailleurs si de nouvelles publications sont prévues pour 2018 qui pourraient encore être budgétisées selon la nouvelle proposition par choix. La Directrice précise que le choix du mode d'envoi ne sera possible qu'avec la nouvelle base de données pour la période des renouvellements 2019.

Suite à une remarque formulée par le Secrétaire, la Directrice confirme que le rapport annuel ne sera pas envoyé à tous les psychologues en brochure papier.

Alain Rozenberg approuve le budget à l'exception du point lié aux projets de recherche.

Le budget 2018 est voté avec 11 voix en faveur de la proposition. Aucune voix contre la proposition n'est enregistrée.

La Directrice et la Présidente remercient Koen Lowet pour son travail réalisé au service de la Commission des Psychologues en tant que Trésorier puisqu'il a décidé de quitter cette fonction au sein de la Commission.

La Directrice fait un appel à candidature pour occuper le poste désormais libéré de Trésorier de la Commission des Psychologues. La Présidente précise que ce poste n'est pas rémunéré et qu'il peut être occupé avec l'assistance de l'expert-comptable en charge. Ce poste implique aussi une présence aux réunions du Bureau.

6. Projets de recherche

La Directrice propose aux membres des projets de recherche de présenter leurs avancées. Un point sera régulièrement ajouté à l'ordre du jour des séances plénières afin de suivre le projet.

La responsable du projet vient remettre le cadre dans lequel les projets ont été ratifiés et donne un aperçu de l'état des choses actuelles. Les membres de l'Assemblée Plénière ont tous reçu un exemplaire de la présentation détaillée.

Ci-dessous est présenté un condensé de l'information transmise à la Plénière.

PROJET 1 : PSYCHOLOGIE SCOLAIRE ET DE L'EDUCATION

Mission : meilleure évaluation des besoins du secteur & (du changement) de l'encadrement

- Qui travaille dans le domaine ? Quelles sont leurs tâches ?
- Quelles sont les compétences importantes ?
- De quelle manière s'effectue la professionnalisation ?
- Quelles difficultés rencontrent-ils ? + Quelles sont les solutions envisageables ?

PROJET 2 : PSYCHOLOGIE CLINIQUE

Mission : améliorer l'accès à l'assistance psychologique

- Partie 1 : l'offre de soins (2018-2019)
- Partie 2 : les besoins de soins et les obstacles dans la recherche de l'aide (2019-2020)

Les deux projets partageront une base commune. Il s'agira d'un travail en 2 phases :

1. Phase 1 : questionnaire sur le domaine de travail / sur l'offre de soins (2018-2019)
2. Phase 2: cartographie de la demande de soins et obstacles (2019-2020)

Au niveau de la phase 1, les objectifs du questionnaire sont :

- Cartographie des champs d'activités : reconnaissance de la diversité et de la complexité de la profession
- Renforcer le champ de travail : mieux connaître les besoins éducatifs et pratiques, donner au terrain la possibilité d'identifier les besoins et les défis
- Identifier la diversité au sein de notre profession
- Besoin de soutien de la part des organisations professionnelles, à propos des thèmes déontologiques et de l'expérience subjective de la profession
- Partie spécifique à propos de la psychologie scolaire et de l'éducation
- Différentes variantes en fonction de la communauté linguistique

Le planning suivant est annoncé :

- Été 2018 : projet d'annonce et motivation à participer au questionnaire
 - * Développer la communication
 - * Engager les parties prenantes
- Août-septembre : lancement du questionnaire et communication autour de l'engagement et du recrutement des répondants
- Octobre / novembre :
 - * Focus groupes sur la base des données provisoires
 - * Démarrer l'analyse des données
- 2019 : communication et diffusion des résultats, symposium

Une discussion s'ensuit avec les chercheurs sur la représentation des secteurs au sein du groupe de recherche et des réserves sont émises par les membres de la Plénière sur l'outil choisi pour refléter la réalité du terrain.

7. Membres du Bureau : remplacer et élire un trésorier, autres membres éventuels

La Directrice souhaiterait proposer l'introduction de deux nouveaux membres au Bureau. Elle demande l'avis à la Plénière et laisse Claudia Ucros et Pauline Chauvier présenter leur motivation.

Pauline Chauvier précise qu'elle a été invitée à participer à une réunion et qu'elle aimerait s'investir dans la gestion de la Commission. Elle précise toutefois qu'elle ne souhaite pas reprendre le poste de Trésorier.

Elle précise par ailleurs que les associations professionnelles qu'elle représente (FBP et UPPCF) ont accepté de l'indemniser pour les heures qu'elle pourrait prêter au Bureau à hauteur du jeton de présence prévu dans le futur correspondant au montant des jetons de présence prévus pour les membres du Conseil disciplinaire.

Claudia Ucros propose sa participation comme soutien à la présence de Diane Drory (APPPsy) en tant que représentante de l'UPPsy-BUPsy. Elle ne souhaite pas également reprendre le poste de Trésorier. Elle précise qu'elle n'est pas indemnisée actuellement par l'association professionnelle qu'elle représente.

Emilie Gérard renvoie les demandes et les possibilités vers le Règlement d'Ordre Intérieur.

Alain Rozenberg précise que le Règle d'Ordre Intérieur n'a jamais été voté. La proposition en néerlandais avait été faite au mois de décembre 2016 et devait être approuvée lors de la session qui avait été écourtée par le manque de quorum en mars 2017. Le point n'avait donc pas été abordé et la proposition n'avait jamais été remise à l'Ordre du jour d'une séance ultérieure.

Pauline Chauvier propose donc de faire traduire le document et de le soumettre à nouveau en septembre avant d'inclure des nouveaux membres au Bureau.

Il est proposé que Claudia Ucros et Pauline Chauvier restent présentes au Bureau en tant qu'invitées jusqu'au mois de septembre. Aucun membre ne marque son opposition avec cette proposition.

Martine Vermeylen reprend la discussion concernant la présence de Claudia Ucros au Bureau en soulignant, après vérification au préalable du Règlement d'Ordre Intérieur l'aspect légal de ce vote en faveur d'une association qui n'a pas le droit de vote, et indique également que L'UPPsy serait en faveur d'une indemnisation de Claudia Ucros pour sa présence au Bureau.

Concernant le poste ouvert de Trésorier, et puisqu'aucune candidature n'a été présentée par un membre de la Plénière, la Présidente et la Directrice proposent de reprendre l'appel en septembre. Entre-temps, la Commission fonctionnera avec l'aide de l'expert-comptable.

Koen Lowet précise que le budget doit refléter la vision de l'avenir de la Commission des Psychologues. Il est donc important que le Trésorier ressorte de l'Assemblée Plénière. Avant la compétence financière, cet objectif correspond selon Koen Lowet à la principale tâche qui sera allouée au prochain Trésorier.

8. Conseils Disciplinaires : état des lieux

La Directrice donne un état des lieux concernant les indemnisations du Conseil Disciplinaire. Elle précise que ces indemnisations doivent être comprises comme un droit suite à une « prestation ». Ces prestations ne comprennent, selon l'Arrêté royal, ni le temps de préparation, ni le temps de formation conformément à ce qui se déroule dans les autres ordres.

C'est la raison pour laquelle, aucune indemnisation de prestation n'a été versée pour la formation du 21 avril 2018.

La Présidente et la Directrice précisent que l'application de cet AR est sujet à discussion actuellement au sein du Conseil disciplinaire. Certaines séances font donc l'objet d'une suspension.

9. RGPD, Insolvabilité et Service d'étude : état des lieux

Emily Vranken, collaboratrice du service d'étude, vient présenter un état des lieux des sujets actuels importants.

RGPD

Une présentation Powerpoint sera transmise aux membres de la Plénière au sujet du RGPD et de l'avancement du projet. Pour toute question à ce sujet, Emily Vranken est à disposition des membres de l'Assemblée Plénière.

Insolvabilité

Concernant l'insolvabilité, Emily Vranken vient faire un état des lieux et précise que depuis la nouvelle loi en vigueur depuis le mois de mai, les psychologues sont dorénavant eux aussi soumis à la réglementation sur l'insolvabilité. Depuis peu donc un psychologue peut tomber en faillite, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Comme pour les autres ordres et instituts, la Commission des Psychologues se voit attribuer de nouvelles responsabilités. Elle doit notamment tenir une liste des co-praticiens de l'insolvabilité.

Ses missions sont les suivantes :

- assister le praticien de l'insolvabilité tout au long de la procédure d'insolvabilité ;
- donner des conseils en rapport avec les questions déontologiques et toutes les autres questions qui peuvent survenir dans le cadre de la procédure d'insolvabilité. Pensez, par exemple, à la conservation et au transfert des dossiers des patients en cas de faillite, à la gestion des rendez-vous...

Plus d'informations ont été transmises aux psychologues dès le 1^{er} juin sur notre site (<https://www.compsy.be/fr/le-psychologue-independant-et-linsolvabilite#anker3>) et via la newsletter, notamment sur les critères établis pour pouvoir se présenter sur la liste.

La Commission va donc lancer sous peu un appel à candidature au sein des psychologues inscrits sur la liste. Pour analyser les candidatures reçues, un comité de sélection devrait être créé pour pouvoir établir une liste finale de co-praticiens. Ce comité doit être composé au minimum d'un membre néerlandophone et francophone qui travailleront en collaboration avec la Direction. Ce comité devra analyser toutes les candidatures et veiller à ce que les candidats répondent aux critères. Il devra également pouvoir formuler des avis motivés en cas de refus. Une fois cette liste finalisée, elle sera transmise aux autorités compétentes et pourra être publiée officiellement.

Les membres finaux présents sur la liste recevront une formation pour pouvoir assurer leur fonction.

Emilie Gérard se porte candidate pour la partie francophone du comité de sélection. Bie Van Lishout se propose pour la partie néerlandophone.

10. Etat des Lieux de la réforme de la Loi 93

Ce point n'est pas abordé.

11. Positionnement des associations par rapport à la proposition de remboursement du cabinet de Maggie De Block

Alain Rozenberg réagit en portant la parole de l'APPPsy qui pense qu'il est plus important de refinancer les institutions de première ligne (par ex. centres de santé mentale) tout en mettant en avant la sensibilité différente que le nord et le sud du pays peuvent entretenir à ce sujet. Tout le monde donc ne souscrit pas à cette idée de psychologues de première ligne.

Il amène une deuxième réflexion sur l'indépendance du psychologue et craint une réelle paramédicalisation de la profession puisque le financement des psychologues de première ligne passera par une prescription médicale. Sur ce point, toutes les associations semblent avoir le même avis. Emilie Gérard suit Alain Rozenberg sur l'obligation de prescription et critique le montant limité de la consultation à 45 euros qui, selon elle ne reflète pas la réalité actuelle de la profession. La limitation du nombre de séances remboursées fait craindre aussi une rupture de lien dans le soin. Il estime que le psychologue de première ligne devrait également être celui qui poursuit le soin même lorsque les remboursements sont terminés.

Pauline Chauvier renvoie vers le texte d'avis de l'UPPCF et marque aussi sa crainte sur le fait d'être référencé par un hôpital. L'UPPCF a également posé la question de l'évaluation de cette mesure qui n'est pas encore prévue. Comment savoir si le nombre de séances prévues est suffisant ? One shot ou mesure fixe non réévaluée ? Quelle est l'étape suivante ?

Au sujet de l'évaluation, Alain Rozenberg revient en précisant que, selon la conférence interministérielle Santé publique du 26 mars 2018, pour tout le champ de la santé dont celui de la santé mentale sera implémenté l'outil d'évaluation le Belrai qui permettra d'évaluer toutes les pratiques dans le secteur.

Martine Vermeulen au nom de l'UPPsy-BUPsy, revient également sur le risque de perte de lien avec l'établissement d'un circuit obligatoire. Elle souligne également qu'actuellement les mutuelles remboursent des suivis plus longs que ce qui est proposé par la ministre De Block. Elle craint le transfert de la patientèle aux psychothérapeutes après l'arrêt des remboursements. Par ailleurs, le rapport aux médecins est problématique. Ils refusent d'ailleurs actuellement d'entrer dans le dossier médical global. Ils ne veulent être forcés à écrire des rapports pour les médecins conseils notamment. Elle souligne le risque d'être subordonnés à de petites mains des médecins ou hôpitaux et la difficulté que cela implique au niveau du secret professionnel. Elle favoriserait enfin l'inscription des psychologues dans un réseau de soin plutôt que dans des hôpitaux.

Du côté néerlandophone, Koen Lowet suit les points de critiques amenés par les autres membres de l'Assemblée Plénière. Il rectifie toutefois la terminologie utilisée dans le cadre du point sur les prescriptions médicales dont le problème n'est en fait pas la 'paramédicalisation' (puisque le médecin n'indique pas au psychologue ce qu'il doit faire), mais le libre accès direct serait menacé

en incluant un intermédiaire tierce tel qu'un médecin.

Il rejoint également l'avis sur le montant fixe de la prestation à 45 euros qui n'est pas viable selon lui professionnellement parlant.

Il indique par ailleurs que le côté néerlandophone a déjà embrayé vers une étape supérieure en invitant ses membres à boycotter cette convention.

Tom Van Daele marque quant à lui son regret quant à la non réaction de la Commission des Psychologues face à cette proposition en tant que défenseurs des utilisateurs. Une communication qui émet, par exemple, une réserve sur le montant limité de la prestation créant ainsi un risque de perte de qualité des soins promulgués (dû à une obligation de multiplier les prestations ou par un manque de temps par ex.) aurait été la bienvenue.

Alain Rozenberg craint que les psychologues qui décident de signer cette convention seront essentiellement de jeunes diplômés sans travail qui n'auront pas eu l'occasion de se former à la prise en charge de la souffrance humaine. Tom Van Daele reprend en ajoutant que ceux-ci risquent de faire l'impasse sur les supervisions compte tenu du tarif horaire.

Par ailleurs, Pauline Chauvier souligne que le cabinet De Block n'a pas du tout tenu compte des remarques formulées par les associations professionnelles avant que ce texte ne passe.

Claudia Ucros est en faveur d'une communication de la Compsy.

La Directrice réagit en relevant une fois encore la difficulté de faire la distinction entre associations professionnelles et Commission des Psychologues.

Jonathan Dujardin, collaborateur à la communication, interpelle les membres en indiquant que le débat avait évoqué en interne mais qu'il est intéressant de voir selon eux quelle position la Commission devrait adopter sur ce sujet.

Emilie Gérard craint qu'une réaction de la Compsy soit mal perçue dans ce cas-ci alors qu'elle reste silencieuse dans d'autres cas.

Selon Koen Lowet, une communication à ce sujet ne fera que renforcer la confusion déjà existante entre les associations professionnelles et la Commission. Pour lui, elle ne peut pas faire de communication. Ce que la Commission peut par contre faire c'est créer une rubrique d'actualités sur son site qui reprendrait les avis des fédérations pour les transmettre aux psychologues. Toute question annexe serait alors renvoyée vers les fédérations.

Alain Rozenberg suggère à la Commission de faire une demi-journée d'étude par exemple avec les ministres et les fédérations afin que chacun puisse donner sa position en impliquant les psychologues aussi. Car selon lui, la question de l'autonomie du psychologue relève en partie de la compétence de la Commission sous ses missions de protection du titre et de la déontologie.

Martine Vermeylen est en faveur de ce projet de journée d'étude dans le but d'informer les psychologues sur les changements de la profession.

Tom Van Daele attire l'attention sur les critiques qui peuvent émaner d'évènements qui seraient organisés par la Commission avec les cotisations des psychologues. Il serait plutôt en faveur de journées organisées par les associations et qui seraient facilitées par la Commission. Il faut donc prêter attention à la manière dont on communique à ce sujet.

Karel De Witte reprend en rappelant qu'il avait auparavant demandé une concertation entre les

associations. Malheureusement, celle-ci n'avait pas abouti. Il aimerait des réunions régulières entre les différents Présidents des associations afin de pouvoir prendre une position ensemble pour influencer les politiciens. Pour lui, la proposition de la ministre De Block de passer par un médecin est une façon de contrôler les coûts.

La Directrice propose de réunir les présidents des associations cet été avant d'élargir le groupe à la rentrée scolaire prochaine.

Emilie Gérard propose à la Commission d'envoyer un newsflash qui expliquerait que la Commission est fortement sollicitée en ce moment tout en renvoyant vers les associations.

Jonathan Dujardin propose d'envoyer un newsflash expliquant la raison de notre non réaction en renvoyant aux textes des associations pour montrer la diversité des points de vue, mais l'unité sur la question. Tom Van Daele suggère de rappeler à chaque communication que la Commission défend les intérêts des clients/patients et que les associations défendent ceux des psychologues. Jonathan Dujardin répond que le travail d'information et de distinction doit continuer, mais qu'il n'est pas possible ni souhaitable d'alourdir toutes les communications avec ce sujet. Cible des communications pertinentes avec l'explication de cette distinction serait plus intéressant.

Pour Claudia Ucros, il existe une confusion sur les statuts réels qui définissent les devoirs liés à la protection du client/patient de la Commission. Marie-Caroline de Mûelenaere, collaboratrice du service d'étude, clarifie en expliquant qu'en tant qu'institution publique fédérale, il en découle une compétence d'intérêt d'ordre public. En outre, pour Marie-Caroline de Mûelenaere, le projet de la ministre De Block vient questionner le secret professionnel en général et le secret professionnel partagé en particulier ce qui nous permettrait de pouvoir réagir sur ces points au nom de la Commission lors d'une éventuelle réunion avec le cabinet.

Claudia Ucros est en faveur de journées d'études simples et conviviales et de webconférences qui permettraient à tous de participer.

Martine Vermeulen pose la question d'une délégation qui tenterait de rencontrer le cabinet De Block.

Pauline Chauvier précise que suite à l'entrevue entre l'UPPCF et le cabinet, il leur a été clairement notifié que leur avis n'avait que peu d'importance et que le cabinet avancerait même en cas de désaccord. L'UPPCF engage également les psychologues à ne pas signer cette convention.

Claudia Ucros pense qu'il faut montrer que l'on n'est pas d'accord en menant des actions claires.

Alain Rozenberg craint que l'on soit mis en difficulté par les fédérations des maisons médicales pour qui le projet De Block est une bonne chose et précise que l'APPPsy n'a jamais été invité au cabinet De Block.

Martine Vermeulen poursuit en précisant que l'UPPsy-BUPsy n'a jamais été invité non plus au cabinet De Block.

Emilie Gérard suggère de lancer une pétition commune du côté francophone qui rassemble toutes les associations. Jonathan Dujardin propose qu'elle puisse être distribuée via la Commission également en précisant bien les positions des trois associations qui se sont mises ensemble pour lancer cette pétition.

.14

12. Rapport annuel

Le rapport annuel sera envoyé aux membres de l'Assemblée Plénière pour relecture puis au cabinet et, enfin, aux différentes parties prenantes.

13. Carte blanche

Pas de point amené à cette séance.

14. Propositions d'ordre du jour de la séance Plénière de septembre

Ce point n'est pas abordé. On note cependant que le Règlement d'Ordre Intérieur du Bureau sera remis à l'Ordre du jour pour approbation. Un e-mail sera envoyé pour récolter les points suivant la procédure définie.

De plus, le budget 2019 sera présenté pour approbation également.

Un état des lieux des projets de recherche est aussi au programme.

Enfin, un état des lieux de l'avancement du projet de remboursement de la ministre De Block est prévu.

15. Planning 2019 : Assemblée Plénière

Ce point n'est pas abordé, mais le calendrier sera envoyé aux membres par e-mail.

16. Fin de la réunion

La Présidente lève la séance.



Commission des Psychologues

Commission des Psychologues

Avenue des Arts, 3 . 1210 Bruxelles

www.compsy.be

Secrétariat

T +32 2 503 29 39

info@compsy.be



[/compsyBelgium](https://www.facebook.com/compsyBelgium)



[/company/2831105](https://www.linkedin.com/company/2831105)



[/CompsyBelgique](https://twitter.com/CompsyBelgique)
